

Anne GAGNOT et Chantal GROS étaient présentes pour la CFDT,
Mrs DORE et BAUD représentaient le groupe CASINO.
Mrs COURIER (directeur) et Mercier étaient présents pour la mutuelle MIEL.

Mr Doré réaffirme l'intention de CASINO de continuer sa collaboration avec MIEL.
Il précise qu'en ce qui concerne la Prévoyance et la Mutuelle il est préférable qu'il y ait 2 réunions distinctes.

- Effectifs au 30 septembre 2016 : il y avait 50206 affiliés Casino (dont 2292 ANI et 9149 prolongations de garanties). Le total avec conjoints et enfants est de 77853 bénéficiaires.
- Ont ensuite été traités les remboursements par poste de prestations. Il est constaté, comme chaque année que le dentaire et l'optique représentent la plus grosse part de remboursement de la mutuelle.
- Nous déplorons que le reste à charge global pour chaque bénéficiaire progresse ; cela vient essentiellement du déremboursement résultant du contrat responsable imposé aux mutuelles.
- Les comptes de la mutuelle, bien qu'étant meilleurs que l'année dernière ne sont toutefois pas encore tout à fait à l'équilibre. Le taux de chargement global est de 100,30 % alors qu'il devrait être inférieur à 100.

En ce qui concerne les différents niveaux les taux sont les suivants :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
57,53 %	98,25 %	107,30 %	112,73 %
Largement bénéficiaire	Parfaitement équilibré	Déficitaire	largement déficitaire

- L'accord entre CASINO et MIEL doit obligatoirement être revu, pas forcément sur le fond mais au moins sur la forme. En effet depuis 2008 de nombreux changements ont eu lieu sans qu'ils soient intégrés dans l'accord. Dans le cadre de cette révision la direction souhaite que le niveau de l'ANI soit revu.

La direction souhaite également que la part de cotisation qui concerne la garantie obsèques prise dans le cadre de la prévoyance soit légèrement augmentée, ce sujet pourra être traité lors de prochaines commissions paritaires.

En ce qui concerne les dépenses de santé, l'Assurance Maladie a fixé un objectif à ne pas dépasser

- Coût de la cotisation : La direction pense qu'afin que le contrat CASINO revienne à l'équilibre il est nécessaire de prévoir une légère augmentation des cotisations.
- Les représentants Cfdt soulignent que le niveau 1 étant largement bénéficiaire, il ne serait pas nécessaire de prévoir une augmentation sur ce niveau.

Les propositions d'augmentation de la direction (qui ne participe que sur le niveau 1) sont les suivantes :

Niveau 1 pour 1 adulte : + 0,24 € pour le salarié et 0,24 pour la direction

Niveau 2 pour 1 adulte : + 0,86 € pour le salarié

Niveau 3 pour 1 adulte : + 1,44 € pour le salarié

Niveau 4 pour 1 adulte : + 2,76 € pour le salarié

Compte tenu de la valeur de l'augmentation qui nous apparaît raisonnable (pas tout à fait 2%) et qu'il convient de rétablir l'équilibre du contrat CASINO, nous avons donné un avis favorable. Par ailleurs il y a eu unanimité des membres de la commission paritaire qui a donc donné un avis favorable à cette proposition.

Très très important : Compte tenu du changement de système de gestion, nous allons recevoir :

- Une 1^{ère} carte mutuelle identique aux précédentes (bleue) qui, par sécurité, aura une date de validité du 1^{er} janvier au 31 mai 2017
- Et une 2^{ème} carte mutuelle (rouge) à date d'effet du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017.

Attention : A compter du 1^{er} jour du mois suivant la date de réception de la nouvelle carte (rouge) il sera impératif de présenter cette nouvelle carte MIEL (rouge) auprès des pharmacies et différents organismes et de ne plus utiliser l'ancienne carte .